

INSCRIPTION 2023-2024

Enfant: Nom _____ Prénom _____

Date de naissance _____ / _____ / _____

Cours suivi(s) par l'élève. Cocher la case qui correspond du jour et de l'heure

A type - Loisir cours 1 fois par semaine ; B type-festival/concours 2 fois par semaine. (ou leçon privée, semi-privé)

ADRESSE	Mardi	Mercredi	Jeudi	Samedi
Petit-Lancy, Rue de Bossons 74, Ecole de la Caroline, Aula-gymnastique		Koalas 4/ 5,5 ans 13h30 -14h15 <input type="checkbox"/>		Poussins/Koalas 3,5/5 ans 10h30-11h15 <input type="checkbox"/>
		Fées 6/7 ans 14h15 -15h10 <input type="checkbox"/>		
		Teen 7,5/9ans 15h15 -16h15 <input type="checkbox"/>		Fées /Teen 6/8,5ans 11h15-12h15 <input type="checkbox"/>
		Modern girls 10/13 ans 15h15-16h45 <input type="checkbox"/>		
Rive, Boulevard Emile-Jaques Dalcrose 4, Ecole Ferdinand Hodler, Salle polyvalente	Poussins 3/4 ans 16h00-16h45 <input type="checkbox"/>			
	Koalas-Fées 4,5/7,5ans 16h50-17h45 <input type="checkbox"/>			
Cognoy, Centre Sportif De Cognoy Chemin de la Tulette 8, Salle "Passing"			Poussins/Koalas 3,5/6ans 17.00h-17h45 <input type="checkbox"/>	
			Fées /Teen 6,5/9ans 17h45-18h45 <input type="checkbox"/>	

- L'administration se réserve le droit de modifier l'horaire et l'âge des élèves dans les groupes en donnant un avis préalable des changements.

VEUILLEZ SVP REMPLIR LE FORMULAIRE EN LETTRES MAJUSCULES !

Mère _____

Tél : _____ e-mail : _____

Père _____

Tél : _____ e-mail : _____

Adresse : _____

Personne à prévenir en cas d'urgence _____ Tél : _____

Voulez-vous recevoir les notifications par : **WhatsApp** **E-mail**

Modalité de paiement:

Paiement par internet

Paiement par BVR (poste)

Paiement en espèces

Options de paiement pour une année scolaire :

<u>Réduction de 5% pour paiement annuel</u> CHF 800-40=760 <input type="checkbox"/> (+frais d'inscription 50 CHF) <u>Réduction 20% sur 2ème cours /sem pour paiement annuel</u> CHF 800+640= 1440 (+frais d'inscription 50 CHF) <input type="checkbox"/> *Facturation dès le début du 1er cours	<u>Une fois par semestre (1 fois/semaine) <input type="checkbox"/></u> 1er semestre 04.09.2023- 31.01.2024 -CHF 450 ¹ (inscription compris) 2ème 01.02.2024 au 28.06.2024- CHF 400 *Facturation dès le début du 1er cours	<u>Abonnement 10 cours valables</u> 3 mois - CHF 350 ¹ <input type="checkbox"/> <u>Abonnement 20 cours valables</u> 6 mois - CHF 550 ¹ <input type="checkbox"/> *Possibilité de changer pour tarif semestriel à la fin de l'abonnement *Facturation dès le début du 1er cours
¹ Les frais d'inscription annuels de CHF 50 sont destinés à couvrir les frais administratifs et accessoires de danse.		
Pour le groupe "Modern girls" 1h30/semaine <u>Réduction de 5% pour paiement annuel</u> <input type="checkbox"/> CHF 1000-50=950 (+frais d'inscription 50 CHF)	Pour le groupe "Modern girls" 1h30 / semaine. <u>Paiement par semestre</u> <input type="checkbox"/> <u>1er semestre</u> 4.09 2023- 01.02 2024 -CHF 550 ¹ (inscription comprise) <u>2ème semestre</u> 01.02.2024 au 28.06.2024 - CHF 500 ¹ *Facturation dès le début du 1er cours	
¹ Les frais d'inscription annuels de CHF 50 sont destinés à couvrir les frais administratifs et accessoires de danse.		

Je m'engage à verser la somme correspondante selon le mode de paiement choisi du 4 septembre 2023 au 28 juin 2024

REGLEMENT INTERNE ET CONDITIONS GENERALES

- Les inscriptions sont acceptées pour **une année scolaire complète** de septembre à juin. (**Y compris les inscriptions par abonnement**).
Des inscriptions de plus courte durée pourront être accordées dans certains cas exceptionnels en faisant une demande écrite à la direction. L'école accepte les inscriptions en cours d'année, en fonction des places disponibles, aux mêmes conditions que ci-dessous.
- La leçon d'essai est payée si la décision est prise de s'inscrire et de poursuivre le cours. Le coût de la leçon d'essai est déterminé en fonction du tarif choisi par le client au moment de l'inscription. La direction de l'école se réserve le droit de rendre la leçon d'essai gratuite en juin de chaque année scolaire.
- Les écolages sont fixes sur une base annuelle et sont payables d'avance à l'inscription selon le mode de paiement choisi par la présente inscription. **En cas d'annulation à la fin du premier semestre**, la modalité de paiement semestrielle **n'exclut pas l'obligation du paiement du deuxième semestre**.
- Un montant de CHF 10 - sera réclamé pour chaque rappel en cas de retard dans le paiement des écolages.
- Les absences aux cours doivent être avertis au préalable et ne donnent droit à **aucune réduction**. Les cours manqués, justifiés par un certificat médical peuvent, par contre, être rattrapés. L'École ne rembourse aucun cours.
- L'annulation de l'inscription n'est possible qu'**en cas de force majeure**. La force majeure comprend la longue maladie et/ou le déménagement dans une autre ville / pays. Les autres raisons valables seront examinées au cas par cas. La direction de l'école se réserve le droit d'accepter et/ou de refuser l'annulation de l'inscription.
L'annulation de l'inscription est possible par lettre recommandée du représentant légal. La date d'annulation définitive est de 30 jours civiles à compter de la date indiquée dans la lettre d'annulation officielle. Il faut prévoir trente jours dès réception de la lettre recommandée ou subsidiairement à l'échéance du délai de garde.
- L'École ne couvre pas les risques de maladie ou d'accident. Les élèves devront s'assurer contre ces risques. Il est également recommandé aux élèves de contracter une Assurance Responsabilité civile.
- La tenue de danse est obligatoire et à la charge de l'élève. L'élève est tenu de se présenter aux cours à l'heure, correctement coiffé et habillé. Il est tenu de respecter les autres élèves et de ne pas se comporter de façon inadéquate.
- La Direction décline toute responsabilité pour les objets oubliés, échangés ou volés dans l'École.
- DROIT A L'IMAGE** : La direction se réserve le droit d'utiliser à des fins promotionnelles et de communication (site internet de l'école, brochures et programme, événements auxquels l'école participe ou qu'elle organise) les images photographiques ou filmées en cours ou durant les spectacles.

En signant le présent contrat, le représentant légal de l'enfant accepte que l'image de ce dernier soit utilisée. Un éventuel refus du représentant légal est possible mais doit intervenir par courrier recommandé à la direction. Dans ce cas, le représentant légal a conscience que, pour des motifs de logistique exclusivement, la participation de l'enfant pourrait être limitée durant les spectacles.

Lu et approuvé à Genève, le _____ Signature _____